RYDGE CONSEIL

rydge.fr

Comptes annuels 2025

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

HYPRVIEW

17 RUE CLAUDE BLOCH
14000 CAEN

SIREN : 912.839.370



Éclairer
Entreprendre
Réussir

Sommaire

Attestation de présentation des comptes 3

Bilan 4

Bilan actif 5

Bilan passif 6

Compte de résultat 7

Compte de résultat 8

Détails des comptes 10

Bilan actif détaillé 11

Bilan passif détaillé 13

Compte de résultat détaillé 15

Documents additionnels 19

Hyprview Information à La Suite Du Bilan 20

Liasse fiscale 22

Attestation de présentation des comptes

RYDGE CONSEiL

Attestation sans observation

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de HYPRVIEW relatifs à l'exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025, qui se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan : 1 193 906,05 €
- Chiffre d'affaires : 0,00 €
- Résultat net comptable : -145 412,13 €

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil national de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.
Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à Hérouville-Saint-Clair

Emmanuel Chauvin,
Expert-comptable

Emmanuel Chauvin
2026.05.12 07:19:06 +02'00'

Bilan

Bilan actif

Postes	Brut	Amort. & dépréc.	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement (II)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de développement	196 000	196 000		19 870
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillage industriels	446 242	185 934	260 308	
Autres immobilisations corporelles	8 333	4 828	3 505	2 439
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	244 340		244 340	451 870
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	11 050		11 050	3 550
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (III)	**905 965**	**386 763**	**519 202**	**477 729**
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
CRÉANCES				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances	151 471		151 471	110 930
Charges constatées d'avance	994		994	1 960
Capital souscrit - appelé, non versé				
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	522 239		522 239	18 350
TOTAL ACTIF CIRCULANT (IV)	**674 704**		**674 704**	**131 240**
Frais d'émission des emprunts (V)				
Primes de remboursement des emprunts (VI)				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif (VII)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI + VII)	**1 580 669**	**386 763**	**1 193 906**	**608 968**

Bilan passif

Postes	31/12/2025	31/12/2024
Capital (dont versé...)	271 820	228 890
Primes d'émission, de fusion, d'apport	589 411	130 379
Écarts de réévaluation		
Écarts d'équivalence		
RÉSERVES		
Réserve légale	141	141
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		2 678
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-145 412	-51 780
Subventions d'investissement	82 499	119 999
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	**798 458**	**430 308**
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I BIS)		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS (II)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	340 899	115 924
Emprunts et dettes financières diverses	227	1 143
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 074	4 084
Dettes fiscales et sociales	10 915	10 769
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	40 332	46 742
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES (III)	**395 448**	**178 661**
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif (IV)		
TOTAL PASSIF (I + I BIS + II + III + IV)	**1 193 906**	**608 968**

Compte de résultat

Compte de résultat

Postes	2025	2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Vente de marchandises		
Production vendue de biens		
Production vendue de services		500
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES		**500**
Production stockée		
Production immobilisée	188 393	113 029
Subventions	48 000	5 833
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		20 629
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Autres produits	53	10
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	**236 446**	**140 001**
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	58 902	36 885
Impôts, taxes, et versements assimilés	2 219	1 613
Salaires	172 460	141 879
Cotisations sociales	31 260	17 824
Dotations aux amortissements et aux dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	207 688	67 051
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corp. cédées		
Autres charges	14 533	27
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	**487 063**	**265 280**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	**-250 617**	**-125 279**
QUOTE-PART DE RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FAITES EN COMMUN		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
PRODUITS FINANCIERS		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des cessions d'immobilisations financières		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)		
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	11 275	15 260
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (VI)	**11 275**	**15 260**

Postes	2025	2024
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	**-11 275**	**-15 260**
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)	**-261 892**	**-140 539**
Produits exceptionnels (VII)		
Charges exceptionnelles (VIII)		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	-116 480	-88 759
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	**236 446**	**140 001**
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	**381 858**	**191 781**
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	**-145 412**	**-51 780**

Détails des comptes

Bilan actif détaillé

Postes	Brut	Amort. & dépréc.	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024	Var. (%)
Capital souscrit non appelé (I)					
Frais d'établissement (II)					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais de développement	196 000,00	196 000,00		19 870,25	-100,00
203000000 - Frais de recherche et de développement	*196 000,00*		*196 000,00*	*196 000,00*	
280300000 - Frais de recherche et de développement		*196 000,00*	*-196 000,00*	*-176 129,75*	*-11,28*
Concessions, brevets, licences, marques, procédés...					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours, avances et ...					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériels et outillage indus...	446 242,17	185 934,24	260 307,93		
215000000 - Installations techniques, matériels et outilla...	*446 242,17*		*446 242,17*		
281500000 - Installations, matériel et outillage industriels		*185 934,24*	*-185 934,24*		
Autres immobilisations corporelles	8 333,21	4 828,46	3 504,75	2 438,54	43,72
218300000 - Matériel de bureau et matériel informatique	*7 353,33*		*7 353,33*	*5 383,33*	*36,59*
218400000 - Mobilier	*979,88*		*979,88*		
281830000 - Amortissement materiel de bureau et infor...		*4 502,74*	*-4 502,74*	*-2 944,79*	*-52,91*
281840000 - Amortissements sur mobilier		*325,72*	*-325,72*		
Immobilisations corporelles en cours, avances et ac...	244 339,56		244 339,56	451 869,83	-45,93
231000000 - Immobilisations corporelles en cours	*244 339,56*		*244 339,56*	*451 869,83*	*-45,93*
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	11 050,00		11 050,00	3 550,00	211,27
275000000 - Dépôts et cautionnements versés	*11 050,00*		*11 050,00*	*3 550,00*	*211,27*
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (III)	**905 964,94**	**386 762,70**	**519 202,24**	**477 728,62**	**8,68**
STOCKS ET EN-COURS					
Matières premières et autres approvisionnements					
En-cours de production (biens et services)					
Produits finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
CRÉANCES					
Créances clients et comptes rattachés					
Autres créances	151 470,53		151 470,53	110 929,55	36,55
401000000 - Fournisseurs	*8 620,77*		*8 620,77*		
441000000 - État - subventions et aides à recevoir (anci...				*11 999,62*	*-100,00*
444000000 - État - impôts sur les bénéfices	*116 480,00*		*116 480,00*	*88 759,00*	*31,23*
445640000 - Tva déductible sur encaissements	*73,00*		*73,00*		
445660000 - Tva sur autres biens et services	*34,00*		*34,00*		
445661001 - Tva deductible sur services 20				*154,80*	*-100,00*
445830000 - Remboursement de taxes sur le chiffre d'af...	*18 362,00*		*18 362,00*	*2 056,00*	*793,09*
445860000 - Taxes sur le chiffre d'affaires sur factures ...	*439,40*		*439,40*	*495,80*	*-11,38*
467000000 - Divers comptes débiteurs et produits à rec...	*7 461,36*		*7 461,36*		
468700000 - Autres produits recevoir				*7 464,33*	*-100,00*

Postes	Brut	Amort. & dépréc.	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024	Var. (%)
Charges constatées d'avance	993,80		993,80	1 960,00	-49,30
486000000 - Charges constatées d'avance	*993,80*		*993,80*	*1 960,00*	*-49,30*
Capital souscrit - appelé, non versé					
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT					
Actions propres					
Autres titres					
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Disponibilités	522 239,48		522 239,48	18 350,28	2,75k
512100100 - Cic - cic				*6 118,65*	*-100,00*
512100200 - Lcl - lcl	*25 691,75*		*25 691,75*	*12 231,63*	*110,04*
512100300 - Qonto - qonto	*425 904,33*		*425 904,33*		
512100400 - Banque populaire - banque populaire	*70 643,40*		*70 643,40*		
TOTAL ACTIF CIRCULANT (IV)	**674 703,81**		**674 703,81**	**131 239,83**	**414,10**
Frais d'émission des emprunts (V)					
Primes de remboursement des emprunts (VI)					
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif (VII)					
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI + VII)	**1 580 668,75**	**386 762,70**	**1 193 906,05**	**608 968,45**	**96,05**

Bilan passif détaillé

Postes	31/12/2025	31/12/2024	Var. (%)
Capital (dont versé...)	271 820,00	228 890,00	18,76
101000000 - Capital	*271 820,00*	*228 890,00*	*18,76*
Primes d'émission, de fusion, d'apport	589 410,61	130 379,39	352,07
104100000 - Primes d'émission	*549 410,61*	*130 379,39*	*321,39*
104500000 - Bons de souscription d'actions	*40 000,00*		
Écarts de réévaluation			
Écarts d'équivalence			
RÉSERVES			
Réserve légale	140,94	140,94	
106100000 - Réserve légale	*140,94*	*140,94*	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves		2 677,93	-100,00
106800000 - Autres réserves		*2 677,93*	*-100,00*
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-145 412,13	-51 779,81	-180,83
Subventions d'investissement	82 499,05	119 999,05	-31,25
131000010 - Subvention dinvestissement bourse french tech 90 k	*90 000,00*	*90 000,00*	
131000110 - Subvention region projet miparov	*29 999,05*	*29 999,05*	
139000010 - Subvention d'investissement bourse french tech 90 k€	*-37 500,00*		
Provisions réglementées			
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	**798 458,47**	**430 307,50**	**85,56**
Produit des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I BIS)			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL PROVISIONS (II)			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	340 898,79	115 923,77	194,07
164100000 - Pret lcl 100 k n23903293	*46 113,95*	*65 923,77*	*-30,05*
164200000 - Pret bpi france 0209501	*50 000,00*	*50 000,00*	
164300000 - Prêt bpi 150 k€	*150 000,00*		
164400000 - Emprunt 100 k€ banque populaire	*94 784,84*		
Emprunts et dettes financières diverses	227,17	1 143,02	-80,13
168800000 - Intérêts courus sur autres emprunts et dettes assimilées	*227,17*	*1 143,02*	*-80,13*
Instruments financiers à terme			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 074,40	4 083,60	-24,71
401000000 - Fournisseurs	*438,00*	*1 108,80*	*-60,50*
408100000 - Fournisseurs	*2 636,40*	*2 974,80*	*-11,38*
Dettes fiscales et sociales	10 914,81	10 768,63	1,36
421000000 - Personnel - rmunrations dues	*6 302,57*		
428200000 - Dettes provisionnées pour congés à payer	*75,00*	*1 761,22*	*-95,74*

Postes	31/12/2025	31/12/2024	Var. (%)
431000000 - Sécurité sociale	*1 823,47*	*4 621,32*	*-60,54*
437020000 - Prevoyance	*257,59*	*611,93*	*-57,91*
437030000 - Klesia retraite	*1 155,84*	*1 933,10*	*-40,21*
438200000 - Charges sociales sur congés à payer	*30,00*	*704,49*	*-95,74*
438600000 - Autres charges à payer	*341,96*	*193,68*	*76,56*
442100000 - Prélèvements à la source (impôt sur le revenu)	*894,38*	*906,73*	*-1,36*
445624000 - Tva déductible sur immobilisations (biens)	*34,00*		
448630000 - Formation continue		*36,16*	*-100,00*
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	40 332,41	46 741,93	-13,71
451100000 - Compte courant lrx investissements	*158,00*	*158,00*	
455000000 - Associés - comptes courants	*21 822,89*	*28 232,41*	*-22,70*
467000000 - Divers comptes débiteurs et produits à recevoir (anciennement autres comptes déb...	*18 351,52*	*18 351,52*	
Produits constatés d'avance			
TOTAL DETTES (III)	**395 447,58**	**178 660,95**	**121,34**
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif (IV)			
TOTAL PASSIF (I + I BIS + II + III + IV)	**1 193 906,05**	**608 968,45**	**96,05**

Compte de résultat détaillé

Postes	2025	2024	Var. (%)
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Vente de marchandises			
Production vendue de biens			
Production vendue de services		500,00	-100,00
706100000 - Prestations de services		*500,00*	*-100,00*
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES		**500,00**	**-100,00**
Production stockée			
Production immobilisée	188 393,00	113 029,00	66,68
722000000 - Immobilisations corporelles	*188 393,00*	*113 029,00*	*66,68*
Subventions	48 000,00	5 833,33	722,86
740000000 - Subventions		*5 833,33*	*-100,00*
741000000 - Subventions d'exploitation	*10 500,00*		
747000000 - Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	*37 500,00*		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		20 629,00	-100,00
791010000 - Transferts de charges dexploitations - personnels		*20 629,00*	*-100,00*
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			
Autres produits	52,50	9,68	442,36
758000000 - Indemnités et autres produits (anciennement produits divers de gestion courante)	*52,50*	*9,68*	*442,36*
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	**236 445,50**	**140 001,01**	**68,89**
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises			
Variation de stocks			
Achats de matières premières et autres approvisionnements			
Variation de stocks			
Autres achats et charges externes	58 902,31	36 885,34	59,69
606100000 - Electricité	*531,71*		
606300000 - Fournitures d'entretien et de petit équipement	*2 774,12*	*2 805,24*	*-1,11*
613100000 - Loyer immobilier	*12 600,00*	*5 000,00*	*152,00*
613500000 - Locations mobilières	*299,92*		
614000000 - Charges locatives et de copropriété	*3 600,00*		
615200000 - Entretien et réparation sur biens immobiliers	*1 978,45*		
615600000 - Maintenance	*2 338,25*	*1 497,08*	*56,19*
616100000 - Multirisques	*1 261,59*	*422,22*	*198,80*
616200000 - Assurance sur emprunt	*318,73*	*427,07*	*-25,37*
622210000 - Commissions cir		*2 125,00*	*-100,00*
622610000 - Honoraires comptables	*4 025,00*	*3 868,00*	*4,06*
622620000 - Honoraires social	*1 739,00*	*1 659,70*	*4,78*
622630000 - Honoraires juridiques	*1 086,75*	*830,00*	*30,93*
622800000 - Honoraires divers	*13 400,00*	*10 818,82*	*23,86*
623000000 - Publicité, publications, relations publiques	*69,88*	*53,63*	*30,30*
623300000 - Foires et expositions	*410,00*	*390,00*	*5,13*
623800000 - Divers (pourboires, dons courants)	*2,14*		
625100000 - Voyages et déplacements	*4 560,66*	*5 304,74*	*-14,03*
626000000 - Frais postaux et tlcommunications	*28,12*	*30,31*	*-7,23*
626100000 - Frais téléphone	*654,54*	*212,37*	*208,21*
627000000 - Services bancaires et assimilés	*3 149,76*	*1 441,16*	*118,56*
627200000 - Commissions et frais sur émission d'emprunts	*3 990,36*		
628100000 - Concours divers (cotisations)	*83,33*		
Impôts, taxes, et versements assimilés	2 218,92	1 613,32	37,54
631200000 - Taxe d'apprentissage		*744,87*	*-100,00*
631600000 - Fonds pour le paritarisme	*34,08*	*25,83*	*31,94*
633300000 - Contribution unique des employeurs à la formation continue	*1 024,08*	*842,62*	*21,54*
633310000 - Participation des employeurs - taxe d'apprentissage	*1 160,76*		

Postes	2025	2024	Var. (%)
Salaires	172 460,10	141 879,38	21,55
641100000 - Salaires, appointements	*157 294,73*	*125 878,17*	*24,96*
641200000 - Congés payés	*11 346,57*	*3 147,43*	*260,50*
641210000 - Conges payes provisionnes	*-1 686,22*	*418,45*	*-502,97*
641300000 - Primes et gratifications	*2 017,06*	*292,33*	*589,99*
641440000 - Rémunération du personnel	*3 487,96*	*12 143,00*	*-71,28*
Cotisations sociales	31 260,02	17 823,85	75,38
645100000 - Cotisations à l'urssaf	*15 508,11*	*4 075,55*	*280,52*
645200000 - Cotisations aux mutuelles	*4 020,64*	*2 589,32*	*55,28*
645300000 - Cotisations aux caisses de retraites	*11 904,76*	*8 325,79*	*42,99*
645400000 - Cotisations à pôle emploi (anciennement cotisations aux assedic)		*2 031,73*	*-100,00*
645810000 - Prov charges soc sur cp	*-674,49*	*492,46*	*-236,96*
647500000 - Médecine du travail, pharmacie	*501,00*	*309,00*	*62,14*
Dotations aux amortissements et aux dépréciations :			
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	207 688,16	67 050,60	209,75
681110000 - Immobilisations incorporelles et frais d'établissement (anciennement immobilisations i...	*19 870,25*	*65 332,68*	*-69,59*
681120000 - Immobilisations corporelles	*187 817,91*	*1 717,92*	*10,83k*
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations			
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			
Dotations aux provisions			
Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corp. cédées			
Autres charges	14 533,17	27,39	52,96k
651100000 - Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions inform...	*14 527,50*		
656000000 - Pertes de change sur créances et dettes commerciales	*0,26*		
658000000 - Pénalités et autres charges (anciennement charges diverses de gestion courante)	*5,41*	*27,39*	*-80,25*
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	**487 062,68**	**265 279,88**	**83,60**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	**-250 617,18**	**-125 278,87**	**-100,05**
QUOTE-PART DE RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FAITES EN COMMUN			
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			
PRODUITS FINANCIERS			
De participations			
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			
Autres intérêts et produits assimilés			
Reprises sur dépréciations et provisions			
Différences positives de change			
Produits des cessions d'immobilisations financières			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésore...			
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)			
CHARGES FINANCIÈRES			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
Intérêts et charges assimilées	11 274,95	15 259,94	-26,11
661100000 - Intérêts des emprunts et dettes	*11 274,95*	*6 697,49*	*68,35*
661200000 - Charges de la fiducie, résultat de la période		*8 562,45*	*-100,00*
Différences négatives de change			
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées			
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de tréso...			
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (VI)	**11 274,95**	**15 259,94**	**-26,11**
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	**-11 274,95**	**-15 259,94**	**26,11**
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)	**-261 892,13**	**-140 538,81**	**-86,35**
Produits exceptionnels (VII)			
Charges exceptionnelles (VIII)			

Postes	2025	2024	Var. (%)
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			
Impôts sur les bénéfices (X)	-116 480,00	-88 759,00	-31,23
699500000 - Credit d'impot recherche	*-116 480,00*	*-88 759,00*	*-31,23*
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	**236 445,50**	**140 001,01**	**68,89**
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	**381 857,63**	**191 780,82**	**99,11**
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	**-145 412,13**	**-51 779,81**	**-180,83**

Documents additionnels

RYDGE CONSEiL

Informations à la suite du bilan au 31/12/2025



RYDGE Éclairer Entreprendre Réussir

Conformément à l'article L123-16-1, nos comptes annuels ne comportent pas d'annexe mais la liste des informations prévues à l'Article 811-7 du règlement ANC 2014-03.

Nos comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce et du règlement ANC N°2014-03 relatif au Plan Comptable Général.

Le règlement ANC N°2022-06, relatif à la modernisation des états financiers, est applicable de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.
Cette première application constitue un changement de règlementation comptable.
Les dispositions du règlement ANC N°2022-06 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Informations pertinentes et nécessaires à la compréhension des changements de présentation :
Le bilan et le compte de résultat sont présentés conformément aux nouveaux modèles figurant dans le règlement ANC N°2022-06.

1 Capital Social

En date du 28 novembre 2025, il a été décidé par Assemblée Générale Extraordinaire d'augmenter le capital social de 42 930 € par l'émission de 4 293 actions nouvelles. Ces actions nouvelles ont été émises au prix de 128.11 € par action, comprenant une prime d'émission de 118.11 € par action, soit un prix d'émission total de 549 976.23 € (42 930 € de capital et une prime d'émission de 507 046.23 €).

Les frais relatifs à l'augmentation de capital ont été imputés sur la prime d'émission pour un montant de 38 913 €.

2 Information relative au bilan

- Frais de développement :

 La quote-part représentative des dépenses de développement, affectée à un projet en cours et dont les effets en termes de chiffre d'affaires, s'étalera sur les exercices suivants, a été immobilisée.

 Pour l'exercice clos au 31 décembre 2025, cette quote-part est de 188 393 €.

 L'activation de ces dépenses s'effectue lorsque la société peut démontrer, notamment :

 - Son intention, sa capacité financière et technique de mener le projet à son terme.

- La probabilité que les avantages économiques futurs attribuables à ces dépenses iront bien à la société.
- Que les coûts sont distinctement établis et évalués de manière fiable. A cet effet, chaque projet est identifié individuellement en comptabilité analytique.

 Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire, à partir de la date de commercialisation des produits sur une durée correspondant à sa période de commercialisation estimée avec un maximum de cinq ans.

 Pour les autres projets et suite à la mise à jour de la base BOFIP par l'administration fiscale (BOI-BIC-CHG-20-30-30 n° 70), l'amortissement fiscal débute à la même date que l'amortissement économique.

3 Tableau des engagements financiers

Type	Garantie	Montant de la dette
Emprunt Crédit mutuel	Engagements cautions solidaires : -M. François Auvray 30%	46 114 €
Emprunt BPI	Garantie BPI France de 40% Garantie Fonds Européen d'Investissement 40%	50 000 €
Emprunt BPI	Garantie BPI France de 40% Garantie Fonds Régional 40%	150 000 €

Liasse fiscale

DGFiP N° 2033-A-SD **2026**

cerfa

N° 15948 * 08

Formulaire obligatoire (article 302 septies A du Code général des impôts)

ADAPTÉ À LA TÉLÉDÉCLARATION PAR TELEDEC.FR

1. BILAN SIMPLIFIÉ

Désignation de l'entreprise | HYPRVIEW - SIREN : 912839370 | Néant ☐

Durée de l'exercice en nombre de mois | 12 | Durée de l'exercice précédent | 12 |

Exercice N clos le | 31/12/2025 |

ACTIF

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles - Fonds commercial	010		012		
	Immobilisations incorporelles - Autres	014	196 000	016	196 000	
	Immobilisations corporelles	028	698 915	030	190 763	508 152
	Immobilisations financières (1)	040	11 050	042		11 050
	TOTAL I (5)	044	905 965	048	386 763	519 202
ACTIF CIRCULANT	Stocks matières premières, appro., en cours de production	050		052		
	Stocks marchandises	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances (2) clients et comptes rattachés	068		070		
	Créances autres (3)	072	151 471	074		151 471
	Charges constatées d'avance	092	994	094		994
	Valeurs mobilières de placement	080		082		
	Disponibilités	084	522 239	086		522 239
	TOTAL II	096	674 704	098		674 704
	TOTAL GENERAL (I + II)	110	1 580 669	112	386 763	1 193 906

PASSIF

				Exercice N NET
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel	120		271 820
	Ecarts de réévaluation	124		
	Réserve légale	126		141
	Réserves réglementées	130		
	Autres réserves (dt réserve relative à l'achat d'oeuvres...	131	132	589 411
	Report à nouveau	134		
	Résultat de l'exercice	136		-145 412
	Subventions d'investissement	137		82 499
	Provisions réglementées	140		
	TOTAL I	142		798 458
Provisions pour risques et charges	**TOTAL II**	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		319 303
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
	Fournisseurs et comptes rattachés	166		3 074
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)	169	172	10 915
	Comptes courants d'associés	173		21 823
	Autres dettes	175		40 332
	Produits constatés d'avance	174		
	TOTAL III	176		395 448
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	180		1 193 906

RENVOIS								
	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	283 066
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	182	706 304
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184	

2. COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD **2026**
ADAPTÉ À LA TÉLÉDÉCLARATION PAR TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise HYPRVIEW - SIREN : 912839370									☐
A - RÉSULTAT COMPTABLE									N clos le 31/12/2025
Ventes de marchandises				dont export et livraisons intracommunautaires		209		210	
Production vendue biens						215		214	
Production vendue services						217		218	
Production stockée								222	
Production immobilisée								224	**188 393**
Subventions d'exploitation reçues								226	**48 000**
Autres produits								230	**53**
							Total des produits d'exploitation hors TVA (I)	232	**236 446**
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								234	
Variation de stock (marchandises)								236	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)								238	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)								240	
Autres charges externes		dont crédit-bail mobilier		immobilier				242	**58 902**
Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle, CFE et CVAE)				243		244	**2 219**
Rémunérations du personnel								250	**172 460**
Cotisations sociales		dont cotisation personnelle de l'exploitant				380		252	**31 260**
Dotations aux amortissements		dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI				255		254	**207 688**
Dotations aux dépréciations								256	
Autres charges	Dont provisions fiscales pour implant. commerciales à l'étranger					259		262	**14 533**
	Dont cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles					260			
							Total des charges d'exploitation (II)	264	**487 063**
1 - Résultat d'exploitation (I - II)								270	**-250 617**
Produits financiers					**(III)**			280	
Produits exceptionnels					**(IV)**			290	
Charges financières					**(V)**			294	**11 275**
Charges exceptionnelles	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)				**(VI)**	347		300	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)					348			
Impôts sur les bénéfices					**(VII)**			306	**-116 480**
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)								310	**-145 412**
B - RÉSULTAT FISCAL				Reporter le bénéfice comptable col. 1 le déficit comptable col.2		312		314	**145 412**
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles					316			
	Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles					318			
	Provisions non déductibles					322			
	Impôts et taxes non déductibles					324			
	Divers dt intérêts excédentaires	247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	330			
	Fraction des loyers dans le cadre d'un crédit bail immobilier			(Part de loyers de réintégration)	249	251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								997	
DÉDUCTIONS	Entreprise nouvelle	986		Zone franche urbaine	987			342	
	France Ruralités Revitalisation (FRR)	181		Jeune entreprise innovante	989				
	Zone restruct. défense	127		Zone revitalisation rurales	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser	991		Investissements et souscriptions outre-mer	344				
	ZFANG 44 quaterdecies	345		Zone de développement prioritaire	993				
	Bassins urbains à dynamiser – BUD	992							
	Dont divers — Créance report en arrière du déficit				346			350	**155 393**
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)				655				
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)				643				
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)				645				
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)				647				
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)				648				
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)				641				
	Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)				990				
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)				649				
Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs				Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		352		354	**300 805**
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)						356			
Déficits antérieurs reportables		**383 499**						360	
Résultat fiscal après imputation des déficits				Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		370		372	**300 805**

DÉTAIL DES DÉDUCTIONS DIVERSES	
Crédit d’impôt Recherche	**116 480**
FRAIS PRIME EMISSION	**38 913**

3. IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES

Désignation de l'entreprise : HYPRVIEW - SIREN : 912839370 — **Néant** ☐

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ			Valeur brute des immoBILISATIONS en début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	0	402	0	404	0	406	0	0	
	Autres	410	196 000	412	0	414	0	416	196 000	0	
Terrains		420	0	422	0	424	0	426	0	0	
Constructions		430	0	432	0	434	0	436	0	0	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		440	0	442	446 242	444	0	446	446 242	0	
Installations générales, aménagements divers		450	0	452	0	454	0	456	0	0	
Matériel de transport		460	0	462	0	464	0	466	0	0	
Autres immobilisations corporelles		470	457 253	472	252 562	474	457 142	476	252 673	0	
Immobilisations financières		480	3 550	482	7 500	484	0	486	11 050	0	
TOTAL		490	656 803	492	706 304	494	457 142	496	905 965	0	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Fonds commercial	495	0	497	0	498	0	499	0	
Autres immobilisations incorporelles	500	176 130	502	19 870	504	0	506	196 000	
Terrains	510	0	512	0	514	0	516	0	
Constructions	520	0	522	0	524	0	526	0	
Installations techniques, matériel et outillage industriel	530	0	532	185 934	534	0	536	185 934	
Installations générales, aménagements divers	540	0	542	0	544	0	546	0	
Matériel de transport	550	0	552	0	554	0	556	0	
Autres immobilisations corporelles	560	2 945	562	1 884	564	0	566	4 828	
TOTAL	570	179 075	572	207 688	574	0	576	386 763	

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS et 12,8% pour les entreprises à l'IR

Nature des immobilisations cédées 1 virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé

1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	

	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession	Plus ou moins-values : Court terme	Long terme : 19%	Long terme : 15% ou 12,8%	Long terme : 0%
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578 : 0	580 : 0	582 : 0	584 : 0	586 : 0	581 : 0	587 : 0	589 : 0

Plus-values taxables à 19%	579 : 0	Régularisations	590 : 0	583 : 0	594 : 0	595 : 0		
TOTAL			596 : 0	585 : 0	597 : 0	599 : 0		

4. RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Désignation de l'entreprise : HYPRVIEW - SIREN : 912839370 — Néant ☐

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS

		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	0	602	0	604	0	606	0
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601	0	603	0	605	0	607	0
	Autres provisions réglementées	610	0	612	0	614	0	616	0
Provisions pour risques et charges		620	0	622	0	624	0	626	0
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	0	632	0	634	0	636	0
	Sur stocks et en cours	640	0	642	0	644	0	646	0
	Sur comptes clients	650	0	652	0	654	0	656	0
	Autres provisions pour dépréciation	660	0	662	0	664	0	666	0
TOTAL		680	0	682	0	684	0	686	0

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681	0	683	0
Autres immobilisations incorporelles	700	0	705	0
Terrains	710	0	715	0
Constructions	720	0	725	0
Installations techniques, matériel et outillage	730	0	735	0
Installations générales agencements aménagements divers	740	0	745	0
Matériel de transport	750	0	755	0
Autres immobilisations corporelles	760	0	765	0
TOTAL	770	0	775	0

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		0
2	**Provision pour indemnités de départ à la retraite**		0
3	**Provision pour perte de change**		0
	TOTAL à reporter	780	0

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	982	383 499
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	0
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter	0
Déficits imputés	983	0
Déficits reportables	984	383 499
Déficits de l'exercice	860	300 805
Total des déficits restant à reporter	870	684 304

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	0	381	0
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	0		
Montant de la TVA collectée				374	0
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	14 048
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399	0
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398	0
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397	0

IV TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS

Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social			690	0
Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social			691	0
Revenu brut social (si le montant est négatif)	692	0		
Revenu brut social (si le montant est positif)			693	0

5. DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Désignation de l'entreprise : HYPRVIEW - SIREN : 912839370				**Néant** X
Exercice ouvert le : 01/01/2025 et clos le : 31/12/2025		Données en nombre de mois : 12		
DÉCLARATION DES EFFECTIFS				
Effectifs moyens du personnel :			376	
	Dont apprentis		657	
	Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale			861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE				
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE				
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises			108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés			118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachées à une activité normale et courante			119	
TOTAL 1			106	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Autres produits de gestion courante y compris les plus-values de cessions d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)			115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation			143	
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial			113	
Variation positive des stocks			111	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation			153	
TOTAL 2			144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Achats			121	
Variation négative des stocks			145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances			125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois			146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée			133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)			148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée			128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois			135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante			150	
TOTAL 3			152	
IV - Valeur ajoutée produite				
Calcul de la valeur ajoutée Total 1 + Total 2 - Total 3			137	
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises				
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).			117	

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. **Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE**			
Mono-etablissement au sens de la CVAE		020	☐
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence	024	160	
Date de cessation		186	

DGFiP N° 2033-F-SD **2026**
Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGI)
ADAPTÉ À LA TÉLÉDÉCLARATION PAR TELEDEC.FR

6. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Néant ☐

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE | HYPRVIEW - SIREN : 912839370 |

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	**901**	**12**	**NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES**	**902**	**4777**
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	**903**	**26**	**NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES**	**904**	**22405**
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	**905**	**38**	**TOTAL DES LIGNES 902 + 904**	**906**	**27182**

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse :

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre **M** Nom complet **François Auvray**
Nom d'usage % de détention **67.54** Nb de parts ou actions **18359**
Naissance : Date **27/03/1989** N° Département **14700** Commune **FALAISE** Pays **FRANCE**
Adresse :
Lieu-Dit Nidalos
14260 COURVAUDON
FRANCE

DGFiP N° 2033-G-SD **2026**
Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGI)
ADAPTÉ À LA TÉLÉDÉCLARATION PAR TELEDEC.FR

7. FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Néant ☐

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE | HYPRVIEW - SIREN : 912839370 |

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	905	0

Forme juridique		**Dénomination**	
N° SIREN (si société établie en France)		**% de détention**	
Adresse :			

Forme juridique		**Dénomination**	
N° SIREN (si société établie en France)		**% de détention**	
Adresse :			

Forme juridique		**Dénomination**	
N° SIREN (si société établie en France)		**% de détention**	
Adresse :			

Forme juridique		**Dénomination**	
N° SIREN (si société établie en France)		**% de détention**	
Adresse :			

Forme juridique		**Dénomination**	
N° SIREN (si société établie en France)		**% de détention**	
Adresse :			

Forme juridique		**Dénomination**	
N° SIREN (si société établie en France)		**% de détention**	
Adresse :			

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

N°2069-RCI-SD (2026)
cerfa
N° 15252*12
ADAPTÉ À LA TÉLÉDÉCLARATION PAR TELEDEC.FR

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 01/01/2025 **au** 31/12/2025 **ou Année :** 2025		
Dénomination de l'entreprise : HYPRVIEW		**Néant** ☐
SIREN de l'entreprise : SIREN : 912839370	**PME au sens communautaire**	☒
Régime de l'intégration fiscale *(article 223 A du CGI)* : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration *(article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)*		
	Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre	☐
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)		
Dénomination, SIREN et adresse		

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE			
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES			
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos *(article 220 undecies A du CGI) cf n°2079-VLO-FC-SD*			
Autres créances non reportable et non restituables			
CRÉANCES REPORTABLES			
Réduction d'impôt en faveur du mécénat *(article 238 bis du CGI) cf n°2069-M-FC-SD*			
	Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen		0
	Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME		0
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 × 9 %) + (ligne 2 × 9 %) x 10/90 + ligne 3) *(article 244 quater C du CGI) cf n°2079-CICE-FC-SD*			
	dont montant préfinancé		0
	Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1	0
	Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'*article L 3141-32 du code du travail*	2	0
	Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	3	0
Réduction d'impôt collectivités outre-mer *(article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)*			
Créance d'impôt en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire *(article 81 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022)*			
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE			
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés *(article 220 nonies du CGI) cf n°2079-RS-FC-SD*			
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques *(article 220 sexies du CGI) cf n°2069-CI-FC-SD*			
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles *(article 220 sexies du CGI) cf n°2079-AV-FC-SD*			
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers *(article 220 quaterdecies du CGI) cf n°2079-CINT-FC-SD*			
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés *(article 220 quindecies du CGI) cf 2079-SV-FC-SD*			
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques *(article 220 sexdecies du CGI) cf 2079-RT-FC-SD*			
Crédit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire *(article 27 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)*			
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale *(article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)*			
Crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte « C3IV » *(article 244 quater I)*			
Crédit d'impôt prêt avance mutation à taux zéro « PAM TZ » *(article 244 quater T du CGI)*			
Crédit d'impôt au titre des dépenses d'achat de carburants d'aviation durables *(article 220 decies du CGI)*			

II – CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières *(article 136 du CGI)*	
CRÉANCES REPORTABLES	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse *(article 244 quater E du CGI) cf n°2069-D-SD*	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche *(article 244 quater B du CGI) cf n°2069-A-SD*	**116 480**
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	**0**
Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative "CRC" *(article 244 quater B bis du CGI) cf n°2069-A-SD*	
CRÉANCES REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité *(article 107 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021) cf. n°2078-G- SD*	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt famille *(article 244 quater F du CGI) cf n°2069-FA-SD*	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique *(article 244 quater L du CGI) cf n°2079-BIO-SD*	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques *(article 220 octies du CGI) cf 2079-DIS-SD*	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art *(article 244 quater O du CGI) cf n°2079-ART-SD*	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo *(article 220 terdecies du CGI) cf n°2079-VIDEO-SD*	
Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'oeuvres musicales *(article 220 septdecies du CGI)*	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique *(article 244 quater U du CGI) cf 2078-B-SD*	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro *(article 244 quater V du CGI) cf n°2078-F-SD*	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole *(article 200 undecies du CGI) cf n°2079-RTA-SD*	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif *(article 244 quater W du CGI) cf n°2079-CIOP-SD*	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social *(article 244 quater X du CGI) cf n° 2079-CIOL-SD*	
PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS :	

III - CAS PARTICULIERS	
CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N	
CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS	

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

CRÉDITS D'IMPÔT POUR DÉPENSES DE RECHERCHE
CRÉDIT D'IMPÔT RECHERCHE (ARTICLE 244 QUATER B DU CGI) ET CRÉDIT D'IMPÔT EN FAVEUR DE LA RECHERCHE COLLABORATIVE (ARTICLE 244 QUATER B BIS DU CGI)

N° 2069-A-SD
cerfa
N° 11081*28
(article 244 *quater* B du CGI et article 244 *quater* B *bis* du CGI)
ADAPTÉ À LA TÉLÉDÉCLARATION PAR TELEDEC.FR

Rappel : Les déclarations 2069-A-SD, 2069-A-1-SD, 2069-A-2-SD et 2069-A-3-SD sont obligatoirement télé-déclarées en utilisant la procédure EDI-TDFC. Pour plus d'information sur la télédéclaration, veuillez consulter le portail fiscal www.impots.gouv.fr/, rubrique « Professionnels ». Dans ces conditions, il n'est plus nécessaire d'adresser une copie au ministère chargé de la recherche, les données lui étant directement transmises.
Le modèle de dossier justificatif du CIR est à la disposition des entreprises sur le site du ministère chargé de la recherche. Ce dossier est à remplir chaque année par les entreprises pour justifier leur déclaration.

Dépenses engagées au titre de l'année	
Désignation, adresse et n° siren de la société membre de groupe ou de la société tête de groupe pour lequel le formulaire est déposé	
SAS HYPRVIEW 17 RUE CLAUDE BLOCH 14000 CAEN SIREN: 912839370 FRANCE	
Ancienne adresse en cas de changement	

Code NACE		Activités (cf. notice)	A5 - Informatique		
Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés (article 223 A du CGI)				CX	☐
Nom de la société tête de groupe (si applicable)					
Numéro siren de la société tête de groupe (si applicable)					
Nombre de sociétés du groupe (y compris la société mère) pour lesquelles une déclaration 2069-A-SD est ou sera déposée					
Montant des crédits d'impôt du groupe *(à compléter exclusivement dans le cadre du dépôt de la déclaration de la société mère, renseignement non demandé à une société fille)*				DX	
Dont crédit d'impôt recherche (CIR)				DX1	
Dont crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative (CRC)				DX2	
Entreprises ayant engagé pour la 1ère fois des dépenses de recherche cette année				AZ	☐
Entreprises nouvelles créées au cours de l'année déclarée	BZ	☐	Préciser la date de début d'activité		
PME au sens communautaire	KZ	☒	Préciser si entreprise		Autonome
Chiffre d'affaires HT	DZ		Nombre de salariés	CZ	5
Nombre de chercheurs et techniciens	EZ	4	Nombre de "jeunes docteurs"	FZ	1
Sociétés de personnes n'ayant pas opté pour l'IS	IZ	☐	Société bénéficiant du régime des JEI	GZ	☒

CRÉDIT D'IMPÔT POUR DÉPENSES DE RECHERCHE PRÉVU À L'ARTICLE 244 QUATER B DU CGI		
I - DÉPENSES DE RECHERCHE OUVRANT DROIT AU CRÉDIT D'IMPÔT (CIR-RECHERCHE)		**ANNÉE CIVILE N**
A. DÉPENSES RELATIVES À DES OPÉRATIONS DE RECHERCHE RÉALISÉES EN PROPRE PAR L'ENTREPRISE		
Dotations aux amortissements des immobilisations affectées à la recherche	1	77 342
Dotations aux amortissements pour les immobilisations sinistrées	2	
Dépenses de personnel relatives aux chercheurs et techniciens de recherche *(sauf dépenses lignes 4 et 5)*	3a	167 421
Forfait représentatif de la participation personnelle des dirigeants d'entreprises individuelles et des associés de sociétés soumises au régime fiscal des sociétés de personnes	3b	
Rémunérations et justes prix au profit des salariés auteurs d'une invention résultant d'opérations de recherche	4	
Dépenses de personnel relatives aux jeunes docteurs exposées jusqu'au 14/02/2025 *(à indiquer pour le double de leur montant pour les vingt-quatre premiers mois suivant leur premier recrutement)*	5	15 040
Autres dépenses de fonctionnement (hors frais de collection) au prorata des périodes suivantes : *dépenses exposées du 01/01 au 14/02/2025 : (ligne 1 × 75 %) + [(ligne 3a + ligne 3b+ ligne 4) x 43 %] + ligne 5* *dépenses exposées du 15/02 au 31/12/2025 : (ligne 1 × 75 %) + [(ligne 3a + ligne 3b + ligne 4) x 40 %]*	6	140 635
Montant total des dépenses de fonctionnement *(ligne 1 + ligne 2 + ligne 3a + ligne 4 + ligne 5 + ligne 6)*	7	400 438
Frais de prise et maintenance de brevets et de certificats d'obtention végétale (COV) exposées jusqu'au 14/02/2025	8	
Dépenses de défense de brevets et de certificats d'obtention végétale (COV) exposées jusqu'au 14/02/2025	9	
Dotations aux amortissements de brevets acquis en vue de la recherche et du développement expérimental et de certificats d' obtention végétale (COV) des frais et dépenses exposées jusqu'au 14/02/2025	10	
Dépenses liées à la normalisation *(à indiquer pour la moitié de leur montant, cf. notice)*	11	
Primes et cotisations ou part des primes et cotisations afférentes à des contrats d'assurance de protection juridique prévoyant la prise en charge des dépenses exposées jusqu'au 14/02/2025 dans le cadre de litiges portant sur un brevet ou un certificat d' obtention végétale (COV) dont l'entreprise est titulaire dans la limite de 60 000 €	12	
Dépenses de veille technologique, exposées jusqu'au 14/02/2025, dans la limite de 60 000 €	13	
Montant total des dépenses de recherche réalisées par l'entreprise *(ligne 7 + ligne 8 + ligne 9 + ligne 10 + ligne 11 + ligne 12 + ligne 13)*	14	400 438

B. DÉPENSES RELATIVES À DES OPÉRATIONS DE RECHERCHE EXTERNALISÉES AUPRÈS DE CERTAINS ORGANISMES		
Dépenses afférentes aux opérations confiées à des organismes de recherche ou experts scientifiques ou techniques agréés **avec un lien de dépendance en France :**	15a	
avec un lien de dépendance à l'étranger :	15b	
Dépenses afférentes aux opérations confiées à des organismes de recherche ou experts scientifiques ou techniques agréés **sans lien de dépendance en France :**	16a	
sans lien de dépendance à l'étranger :	16b	
Montant total des dépenses de recherche externalisée auprès d'organismes de recherche ou experts scientifiques ou techniques agréés *(ligne 15a + ligne 15b + ligne 16a + ligne 16b)*	17	

Plafonnement des dépenses de recherche externalisée auprès d'organismes de recherche ou experts scientifiques ou techniques agréés *Si ligne 17 inférieure à (ligne 14 x 3), reporter le montant indiqué ligne 17* *Si ligne 17 supérieure à (ligne 14 x 3), reporter le résultat du calcul précité*	18	**0**
Plafonnement spécifique des dépenses de recherche externalisée auprès d'organismes avec un lien de dépendance *Si (ligne 15a + ligne 15b) (dans la limite du montant figurant ligne 18) n'excède pas 2 000 000 €, reporter ce montant ligne 19* *Si (ligne 15a + ligne 15b) (dans la limite du montant figurant ligne 18) excède 2 000 000 €, reporter 2 000 000 € ligne 19*	19	
Plafonnement spécifique des dépenses de recherche externalisée auprès d'organismes sans lien de dépendance *Si (ligne 16a + ligne 16b) [dans la limite du montant suivant : (ligne 18 - ligne 19)] n'excède pas 10 000 000 €, reporter ce montant ligne 20* *Si (ligne 16a + ligne 16b) [dans la limite du montant suivant : (ligne 18 - ligne 19)] excède 10 000 000 €, reporter 10 000 000 € ligne 20*	20	
Montant total des dépenses de recherche externalisée après plafonnements *(ligne 19 + ligne 20 dans la limite de 10 000 000 €)*	21	

C. MONTANT TOTAL DES DÉPENSES DE RECHERCHE	**ANNÉE CIVILE N**	
Montant des dépenses de recherche ouvrant droit au crédit d'impôt (CIR-Recherche) *(ligne 14 + ligne 21)*	22	**400 438**
Montant des subventions publiques remboursables ou non	23a	**12 172**
Pour les prestataires, le montant des dépenses exposées pour la réalisation des opérations de recherche pour le compte de tiers	23b	
Dépenses exposées auprès de tiers au titre de prestations de conseil pour l'octroi du bénéfice du crédit d'impôt	24	
Montant des remboursements de subventions publiques	25	
Montant net total des dépenses de recherche ***(ligne 22 - ligne 23a - ligne 23b - ligne 24 + ligne 25)***	26a	**388 266**
Dont montant net des dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un département d'outre-mer	26b	

II - DÉPENSES DE COLLECTION OUVRANT DROIT AU CRÉDIT D'IMPÔT (CIR-COLLECTION)	**ANNÉE CIVILE N**	
Frais de collection	27	
Frais de défense des dessins et modèles dans la limite de 60 000€	28	
Total des dépenses de collection *(ligne 27 + ligne 28)*	29	
Montant des subventions publiques remboursables ou non	30	
Dépenses exposées auprès de tiers au titre de prestations de conseil pour l'octroi du bénéfice du crédit d'impôt	31	
Montant des remboursements de subventions publiques	32	
Montant net total des dépenses de collection ***(ligne 29 - ligne 30 - ligne 31 + ligne 32)***	33a	
Dont montant net des dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un département d'outre-mer	33b	

Montant net total des dépenses de recherche et de collection ***(ligne 26a + ligne 33a)***	34a	**388 266**
Dont montant net des dépenses de recherche et de collection exposées dans des exploitations situées dans un département d'outre-mer (ligne 26b + ligne 33b)	34b	

III - CALCUL DU CRÉDIT D'IMPÔT AU TITRE DES DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE COLLECTION

A. LORSQUE LA SOMME DES DÉPENSES PORTÉES LIGNES 34a et 86 N'EXCÈDE PAS 100 000 000 €

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT AU TITRE DES DÉPENSES DE RECHERCHE (CIR-RECHERCHE)		
Montant net total des dépenses de recherche *(reporter le montant indiqué ligne 26a)*	35a	**388 266**
Dont montant net total des dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un département d'outre-mer (reporter le montant indiqué ligne 26b)	35b	
Montant du crédit d'impôt *[(ligne 35a - ligne 35b) × 30 %] + (ligne 35b x 50 %)*	36	**116 480**
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés *(reporter le montant indiqué ligne 91a)*	37	
Montant du crédit d'impôt pour les dépenses de recherche *(ligne 36 + ligne 37)*	38a	**116 480**
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un DOM	38b	
DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT AU TITRE DES DÉPENSES DE COLLECTION (CIR-COLLECTION)		
Montant net total des dépenses de collection *(reporter le montant indiqué ligne 33a)*	39a	
Dont montant net total des dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un département d'outre-mer (reporter le montant indiqué ligne 33b)	39b	
Montant total du crédit d'impôt pour dépenses de collection avant plafonnement *de minimis* *[(ligne 39a - ligne 39b)× 30 %] + (ligne 39b x 50 %)*	40	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés *(reporter le montant indiqué ligne 91b)*	41	
Montant total du crédit d'impôt pour dépenses de collection avant plafonnement *de minimis* *(ligne 40 + ligne 41)*	42a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection situées dans un département d'outre-mer avant plafonnement	42b	
Montant des aides de *minimis* accordées à l'entreprise dans les conditions du règlement (UE) n° 2023/2831 de la Commission du 13 décembre 2023, relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de *minimis*	43	
Montant cumulé du crédit d'impôt et des aides *de minimis* *(ligne 42a + ligne 43)*	44	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection après plafonnement *de minimis :* *Si le montant ligne 43 est égal à 300 000 €, reporter zéro ligne 45a* *Si le montant ligne 44 est inférieur à 300 000 €, reporter le montant déterminé ligne 42a à la ligne 45a* *Si le montant ligne 44 est supérieur à 300 000 €, reporter (300 000 € - ligne 43) à la ligne 45a*	45a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection situées dans un département d'outre-mer après plafonnement	45b	

Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche et de collection ***(ligne 38a + ligne 45a)***	46a	**116 480**
Dont montant total du crédit d'impôt pour dépenses de recherche et de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM (ligne 38b + ligne 45b)	46b	

B. LORSQUE LA SOMME DES DÉPENSES PORTÉES LIGNES 34a et 86 EST SUPÉRIEURE À 100 000 000 €

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES DÉPENSES DE RECHERCHE		
Montant net total des dépenses de recherche limité à 100 000 000 € - dépenses de recherche collaborative *(reporter le montant indiqué ligne 26a dans la limite de (100 000 000 € - ligne 86))*	47a	
Dont montant net total des dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un département d'outre-mer *(reporter le montant indiqué ligne 26b dans la limite de (100 000 000 € - ligne 86))*	47b	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche *[(ligne 47a - ligne 47b) x 30 %] + (ligne 47b x 50 %)*	48	
Indiquer la part des dépenses de recherche supérieure à 100 000 000 € - dépenses de recherche collaborative *[ligne 26a - (100 000 000 € - ligne 86)]*	49	
Déterminer le montant du crédit d'impôt relatif à la fraction supérieure à 100 000 000 € - dépenses de recherche collaborative *(ligne 49 × 5 %)*	50	
Montant total du crédit d'impôt *(ligne 48 + ligne 50)*	51	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés *(reporter le montant indiqué ligne 91a)*	52	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche *(ligne 51 + ligne 52)*	53a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche exposées dans un département d'outre-mer	53b	
DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES DÉPENSES DE COLLECTION		
Montant net total des dépenses de collection *(reporter le montant indiqué ligne 33a)*	54a	
Dont montant net total des dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un département d'outre-mer *(reporter le montant indiqué ligne 33b)*	54b	
Plafond disponible *(100 000 000 € - ligne 86- ligne 47a)*	55	**100 000 000**
Crédit d'impôt pour dépenses de collection exposées par l'entreprise *[(ligne 54a dans la limite de la ligne 55 - ligne 54b dans la limite de la ligne 55) x 30]% + (ligne 54b dans la limite de la ligne 55 x 50 %)*	56	
Crédit d'impôt lorsque la part des dépenses de collection excède le plafond disponible *[(ligne 54a - ligne 55) > 0], le crédit d'impôt est calculé au taux de 5 % [(ligne 54a - ligne 55) x 5 %]*	57	
Crédit d'impôt pour dépenses de collection avant plafonnement *de minimis* *(ligne 56 + ligne 57)*	58	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés *(reporter le montant indiqué ligne 91b)*	59	
Montant du crédit d'impôt avant plafonnement *de minimis* *(ligne 58 + ligne 59)*	60	
Montant des aides de *minimis* accordées à l'entreprise dans les conditions du règlement (UE) n° 2023/2831 de la Commission du 13 décembre 2023, relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de *minimis*	61	
Montant cumulé du crédit d'impôt et des aides *de minimis* *(ligne 60 + ligne 61)*	62	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection après plafonnement *de minimis* *Si le montant ligne 61 est égal à 200 000 €, reporter zéro ligne 63a* *Si le montant ligne 62 est inférieur à 200 000 €, reporter le montant déterminé ligne 60 à la ligne 63a* *Si le montant ligne 62 est supérieur à 200 000 €, reporter (200 000 € - ligne 61) à la ligne 63a*	63a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection situées dans un département d'outre-mer	63b	

Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche et de collection ***(ligne 53a + ligne 63a)***	64a	
Dont montant du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche et de collection situées dans un département d'outre-mer ***(ligne 53b + ligne 63b)***	64b	

IV - DÉPENSES D'INNOVATION OUVRANT DROIT AU CRÉDIT D'IMPÔT (CIR-INNOVATION)		
DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT		**ANNÉE CIVILE N**
Dotations aux amortissements des immobilisations affectées aux opérations de conception de prototypes ou installations pilotes de nouveaux produits	65	
Dépenses de personnel affecté à la réalisation d'opérations de conception de prototypes ou installations pilotes de nouveaux produits	66	
Dotations aux amortissements, frais de prise et de maintenance de brevets et de certificats d'obtention végétale, frais de dépôt de dessins et modèles	67	
Frais de défense des brevets, certificats d'obtention végétale, dessins et modèles	68	
Opérations confiées à des entreprises ou bureaux d'études et d'ingénierie agréés	69	
Montant total des dépenses d'innovation *(ligne 65 + ligne 66 + ligne 67 + ligne 68 + ligne 69)*	70	
Montant total des dépenses d'innovation après plafonnement *(ligne 70 dans la limite de 400 000 €)*	71	
Montant encaissé des subventions publiques remboursables ou non	72	
Pour les prestataires, montant des sommes au titre des travaux d'innovation qui leur ont été confiées	73	
Montant des dépenses exposées auprès de tiers au titre de prestations de conseil pour l'octroi du bénéfice du crédit d'impôt	74	
Montant des remboursements de subventions publiques	75	
Montant net des dépenses d'innovation *(ligne 71 - ligne 72 - ligne 73 - ligne 74 + ligne 75)*	76a	
Dont montant net des dépenses d'innovation exposées dans des exploitations situées dans un département d'outre-mer	76b	
Dont montant net des dépenses d'innovation exposées par les micro et petites entreprises dans des exploitations situées sur le territoire de la collectivité de Corse	76c	
Dont montant net des dépenses d'innovation exposées par les moyennes entreprises dans des exploitations situées sur le territoire de la collectivité de Corse	76d	
Montant du crédit d'impôt au titre des dépenses d'innovation *[(ligne 76a - ligne 76b - ligne 76c – ligne 76d) x 20 %] + (ligne 76b x 60 %) + (ligne 76c x 40 %) + (ligne 76d x 35 %)*	77	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés *(reporter le montant indiqué ligne 91c)*	78	
Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses d'innovation *(ligne 77 + ligne 78)*	79a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses d'innovation exposées dans des exploitations situées dans un département d'outre-mer	79b	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses d'innovation exposées dans des exploitations situées sur le territoire de la collectivité de Corse	79c	

Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche, de collection et d'innovation ***(ligne 46a ou 64a + ligne 79a)***	80a	**116 480**
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche, de collection et d'innovation situées dans un département d'outre-mer (ligne 46b ou 64b + ligne 79b)	80b	

CRÉDIT D'IMPÔT EN FAVEUR DE LA RECHERCHE COLLABORATIVE PRÉVU À L'ARTICLE 244 QUATER B BIS DU CGI

V - DÉPENSES DE RECHERCHE COLLABORATIVE OUVRANT DROIT AU CRÉDIT D'IMPÔT (CRC)		**ANNÉE CIVILE N**
Dépenses facturées par des organismes de recherche et de diffusion des connaissances agréés dans le cadre d'un contrat de collaboration de recherche effective	81	
Dont dépenses éligibles afférentes aux opérations réalisées directement par des organismes de recherche et de diffusion des connaissances agréés (de premier ou second rang) en France	82a	
Dont dépenses éligibles afférentes aux opérations réalisées directement par des organismes de recherche et de diffusion des connaissances agréés (de premier ou second rang) à l'étranger	82b	
Montant total des dépenses de recherche collaborative éligibles après plafonnement *Si (ligne 82a + ligne 82b) n'excède pas 6 000 000 €, reporter ce montant ligne 83* *Si (ligne 82a + ligne 82b) excède 6 000 000 €, reporter 6 000 000 € ligne 83*	83	
Montant des aides publiques remboursables ou non	84	
Montant des remboursements des aides publiques	85	
Montant net des dépenses de recherche collaborative *(ligne 83 - ligne 84 + ligne 85)*	86	
Dont montant net des dépenses de recherche collaborative exposées par les PME	87	
Montant du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche collaborative *[(ligne 86 - ligne 87) x 40 %] + (ligne 87 x 50%)*	88	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés *(reporter le montant indiqué ligne 91d)*	89	
Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche collaborative *(ligne 88 + ligne 89)*	90	

VI - CADRE À SERVIR PAR LES ENTREPRISES DÉCLARANTES QUI DÉTIENNENT DES PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS

Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupement assimilés et n° SIREN	% des droits détenus dans la société	Quote-part du crédit d'impôt			
		CIR			CRC
		Pour dépenses de recherche	Pour dépenses de collection	Pour dépenses d'innovation	Pour dépenses de recherche collaborative
	TOTAL	**91a**	**91b**	**91c**	**91d**

VII - CADRE À SERVIR POUR LA RÉPARTITION DES CRÉDITS D'IMPÔT ENTRE LES ASSOCIÉS MEMBRES DE SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS

Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupement assimilés et n° SIREN	% des droits détenus dans la société	Quote-part du crédit d'impôt			
		CIR			CRC
		Pour dépenses de recherche	Pour dépenses de collection	Pour dépenses d'innovation	Pour dépenses de recherche collaborative
	TOTAL	**92a**	**92b**	**92c**	**92d**

VIII - UTILISATION DE LA CRÉANCE

VII-1. Entreprises à l'impôt sur les sociétés : reporter le montant des crédits d'impôt déterminés lignes 80a et 90 sur le relevé de solde n° 2572-SD et les montants déterminés lignes 80a, 80b et 90 sur la déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI-SD.
VII-2. Entreprises à l'impôt sur le revenu : reporter le montant des crédits d'impôt déterminés lignes 80a et 90 sur la déclaration de revenus n° 2042-C-PRO et les montants déterminés lignes 80a, 80b et 90 sur la déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI-SD.
VII-3. Mobilisation de créance auprès d'un établissement de crédit :

Montant des créances de CIR dont la mobilisation est demandée	93	
Montant des créances de CRC dont la mobilisation est demandée	94	

IX - SIGNATURE

À Caen Le 04/05/2026

François Auvray

Attestation de non-obligation de dépôt DECLOYER

Entreprise : HYPRVIEW

SIREN : 912839370

Attestation produite le 04/05/2026

AUCUNE OBLIGATION DE DECLOYER POUR CE SIREN

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS (documents 2065 et 2065-Bis)

N° 2065-SD
2026
cerfa
N° 11084*28
ADAPTÉ À LA TÉLÉDÉCLARATION PAR TELEDEC.FR

Exercice ouvert le	01/01/2025	et clos le	31/12/2025	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					☐
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					☐

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société	Adresse du principal établissement
HYPRVIEW - SIREN : 912839370	**** LIASSE FISCALE TÉLÉDÉCLARÉE ****
Adresse du siège social	**Ancienne adresse en cas de changement**
17 RUE CLAUDE BLOCH 14000 CAEN FRANCE	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

B ACTIVITÉ

Activités exercées	**Technologies - IT**	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	☐

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	0	Déficit	300 805
	L'entreprise ne bénéficie pas du taux réduit à 15%	☐	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	0
	Bénéfice imposable à 15%	0		

2. Plus-values

PV à long terme imposables à 15%	0	PV à long terme imposables à 19%	0	Autres PV imposables à 19%	0
PV à long terme imposables à 0%	0	PV exonérées (238 *quindecies*)	0		

3. Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprise nouvelle, art 44 *sexies*	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 *sexies* -0 A	X	Zone de restructuration de la défense art.44 *terdecies*	☐
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quindecies A	☐	Zone franche d'activité nouvelle génération art.44 *quaterdecies*	☐	Autres dispositifs	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 *sexdecies*	☐	Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art 44 *octies* A	☐	Zone de revitalisation rurale, art. 44 *quindecies*	☐
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 *septdecies*	☐	Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 *duodecies*	☐

Bénéfice ou déficit exonéré 0 — Plus values exonérées relevant du taux de 15% 0

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer

dans le secteur productif, art 244 *quater* W (cocher la case) ☐

5. Contribution exceptionnelle sur l'IS (CES)

Base d'imposition :		Chiffre d'affaires :		Taux d'imposition :	

6. Contribution pour les grandes entreprises de transport maritime (CTM)

Base d'imposition :		Taux d'imposition :	

D IMPUTATIONS

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	0
2. Au titre des revenus auxquels est attaché,.. un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	0

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	0

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	Oui	Si oui, indication du logiciel utilisée	Pennylane

COMPTABLE ET/OU CONSEIL

Comptable : ☐ Salarié ?

RYDGE CONSEIL - CAEN SUD NORMANDIE
TOUR TRINITY, 1 Bis Place de la Défense
92400 COURBEVOIE
FRANCE

Examen de conformité fiscale (ECF)	☐	**Nom du prestataire ECF**	

ADAPTÉ À LA TÉLÉDÉCLARATION PAR TELEDEC.FR

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

		Si déposé néant, cochez la case :	☐

G	RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS		
Montant global brut des distributions:	payées par la société elle-même	*a*	0
	payées par un établissement chargé du service des titres	*b*	0
Montant des distrib. correspdt à des rémunérations ou à des avantages dt la sté ne désigne pas les bénéficiaires:		*c*	0
Montant des prêts avances et acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts		*d*	0
Montant des autres distributions:			
		e	
		f	
		g	
		h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %		*i*	0
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%		*j*	0
Montant des revenus répartis		***Total (a à h)***	0

H	RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS						
Nom prénoms domicile qualité (associé,ass gérant) - SARL : tous associés - SCA : associés gérants - SNC ou SCS associés en nom ou commandités - SEP , sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées				
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements

I	DIVERS
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)	
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)	

J	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION			
Rémunérations	Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)			172 460
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages			0
	MVLT imposées	à 0 %	à 15 %	à 19 %
	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	0	0	0
	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	0	0	0
	MVLT réalisée au cours de l'exercice	0	0	0
	MVLT restant à reporter	0	0	0

K	OBLIGATION DÉCLARATIVE DES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS	
	Montant cumulé des dons mentionnés sur les reçus fiscaux et perçus au titre de l'exercice	0
	Nombre de reçus délivrés	0


RYDGE
Éclairer
Entreprendre
Réussir
Cabinet de conseil aux entrepreneurs
ACADEMiE / AVOCATS / EXPERTiSE COMPTABLE
GESTiON PRiVEE / GESTiON SOCiALE
rydge.fr
RYDGE Conseil, Société d'exercice libéral par actions simplifiée, au capital social de 1.000.000 €, ayant son siège social sis Tour EQHO, 2 avenue Gambetta, CS 60055, 92066 Paris La Défense Cedex, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le n° 903 309 490.
RYDGE CONSEIL